



# LA REGLE DU JEU

**GENERALITES :** FRAM et LA CYCLERIE ont souhaité autour d'un Rando-Raid V.T.T. vous proposer avant tout une semaine d'exotisme, de découverte et de vacances au soleil.

Toutefois l'activité qui sera votre fil rouge, ne peut exister que par rapport à une "REGLE du JEU" sérieuse.

**ART. 1 :** Le Rando-Raid V.T.T. Tunisie est ouvert à tous vététistes licenciés ou non, âgés de plus de 14 ans le jour du départ de la 1ère étape.

Pour les mineurs, une **autorisation parentale** sera exigée.

Pour les **non licenciés**, il sera **obligatoire** de fournir un **certificat médical de moins de 1 an**.

Les licenciés de toutes fédérations **FSGT, UFOLEP, FFCT, FFC** ainsi que les licenciés étrangers sont acceptés.

**ART. 2 :** La participation au Rando-Raid, implique que le forfait fixé par l'organisation a été réglé avant le départ.

**ART. 3 :** La délivrance de la plaque numérotée s'accompagne de l'acceptation de la présente règle du jeu et des décisions prises par les organisateurs.

**ART. 4 :** La participation au Rando-Raid implique pour chaque participant de fixer sur son guidon la plaque fournie par l'organisateur sur laquelle figureront le n° de dossard et les noms ou logos des partenaires du **Rando-Raid**, à l'exclusion de toute autre présence.

**ART. 5 :** Chaque journée V.T.T. représentera une étape. Le **Rando-Raid** comprend 5 jours de V.T.T. donc 5 étapes. Chaque étape peut être composée de plusieurs liaisons et plusieurs Randos.

Les liaisons sont des tronçons d'itinéraires permettant de se rendre au départ des parcours de Rando ou d'en revenir.

**ART. 6 :** Les participants pourront effectuer les liaisons ou Randos de leur choix.

Pour cela, il sera exigé de signer la feuille de départ avant chaque liaison et avant chaque Rando : plusieurs cahiers de signatures seront à leur disposition.

Pour des raisons de sécurité la signature est obligatoire.

**ART. 7 :** Des équipes seront constituées de 3 à 5 participants permettant à certains moments d'organiser des parcours de découverte ou d'orientation.

**ART. 8 :** Avant chaque départ et après chaque arrivée, une assistance technique pourra effectuer les dépannages importants suivant les possibilités d'outillage et de matériel de remplacement, ceci n'écarte pas la nécessité pour chaque participant d'avoir son propre matériel.

**ART. 9 :** Pour les parcours balisés, le **fléchage** du parcours sera uniforme, sauf situation particulière. La pointe de la flèche tournée vers le haut indiquera la direction "tout droit". La pointe de la flèche tournée vers la gauche ou la droite indiquera un changement de direction.

**ART. 10 :** Le port du casque est obligatoire pour les étapes de montagne et vivement conseillé pour les autres.

En cas de non respect de cette consigne de sécurité, le départ des Randos de montagne sera refusé aux participants n'ayant pas le casque.

**ART. 11 :** Au départ des Randos, des groupes pourront être constitués.

# TARIFS Formule Hôtel

Au départ des différentes villes de France pour un séjour en pension complète au Framissima MERIDIANA sans les prestations du Rando-Raid. Acompte de 200 €  
**A rédiger à l'ordre de Association Rallye Raid VTT Aventure,**  
**le Solde (à verser avant le 15 septembre 2016)**  
**à rédiger à l'ordre de FRAM agences.**

Tous vos versement sont à expédier à :  
LA CYCLERIE 8 bis Avenue de l'Enclos  
31120 PORTET sur GARONNE

## Aéroport de départ

## Votre tarif spécial Taxe aéroport comprise

	Adulte	Enfant
<b><u>PARIS</u></b>	Nous consulter	Nous consulter
<b><u>MARSEILLE</u></b>	Nous consulter	Nous consulter
<b><u>NANTES</u></b>	Nous consulter	Nous consulter
<b><u>LYON</u></b>	Nous consulter	Nous consulter

**Nota :** Le solde de ces tarifs payable en Septembre, pourra être légèrement modifié en fonction de la hausse du carburant et des augmentations des diverses taxes.

Org. Technique FRAM voyages LI 031010004